

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, pourrais-je, avant l'ajournement, confirmer seulement l'ordre du jour pour demain. Comme premier article, nous pourrions mettre en délibération la motion des voies et moyens, le n° 2, et ensuite la résolution inscrite en mon nom, le n° 30, concernant la loi électorale du Canada. En troisième lieu, nous pourrions mettre en discussion l'article n° 29 concernant la loi sur les parcs nationaux.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec l'honorable député de Terrebonne (M. Comtois); si j'avais voté, j'aurais voté en faveur de la motion.

[Traduction]

M. l'Orateur: Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à 2 heures.

(La séance est levée d'office à 10 h 20, en conformité du Règlement.)
